

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente

Pour les biens d'une valeur de	Montant des Honoraires TTC
Inférieur à 70 000€	Forfait de 6 000€
Entre 70 000€ et 100 000€	8%
Entre 100 001€ et 300 000€	7%
Entre 300 001€ et 500 000€	6%
Supérieur à 500 001€	5%

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sur le même barème que celui précisé ci-dessus et calculés sur le prix net vendeur

"Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la clause confiance:

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème."

" Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la clause fidélité: Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client."

LOCATION VIDE ET MEUBLÉE

Montant des Honoraires T.T.C	
Honoraires Locataire	
Honoraires de location	10 € par m ²
Honoraires Etat des lieux	3 € par m ²
Honoraires Propriétaire *	
Honoraires de location	8% du loyer HC annuel

* Les honoraires à la charge du propriétaire ne pourront être inférieurs à ceux du locataire

IMMOBILIER ENTREPRISES & COMMERCE

LOCATION

Les honoraires sont fixés à 30% HT du loyer HT Hors Charges à partager par moitié entre le bailleur et le locataire avec un minimum de 3 000€ TTC.

CESSION DE FOND DE COMMERCE

Les honoraires sont fixés à 10%TTC du montant de la cession à partager par moitié entre le cédant et le cessionnaire avec un minimum de 6 500€ TTC.